



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 112077

Texte de la question

M. Alain Marty souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le cursus et la formation suivis par les étudiants en formation dans le métier d'orthophoniste. Dans le cadre de l'harmonisation des systèmes européens de l'enseignement supérieur (système LMD), il semblerait que des ajustements soient nécessaires pour conformer la durée dans le cadre du crédits d'heures de formation fixés pour l'obtention des diplômes supérieurs. Il lui demande par conséquent s'il ne conviendrait pas d'examiner avec attention les demandes formulées par les étudiants qui souhaitent que le diplôme soit délivré sur la base d'un master professionnel totalisant 300 ECTS, ce qui aurait pour but de maintenir la qualité de la formation de ces futurs professionnels de la santé.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112077

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 2006, page 12653